



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame BAILLIEZ - VERDOOT demeurant chaussée de Bruxelles 240 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 240 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section N n°67M.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'une habitation unifamiliale.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du schéma d'orientation local pour :

- La profondeur de l'implantation est supérieure à 12m,
- Le gabarit et les toitures – utilisation de toitures plates ne répondant pas aux prescriptions,
- L'utilisation du crépi en lieu et place de briques de ton rouge-brun,
- Les baies et ouvertures de l'extension ne forment pas un ensemble identique avec ceux du volume principal.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Sabine Hage), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 janvier au 13 février 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 16 janvier 2020